

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf Stéphanie MONTEGUT, excusée, a abordé les questions suivantes :

► **Présentation du programme d'intervention et de restauration des zones humides par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine** : Mme Janély Réjony nous expose la variété (tourbières, mares, bords de rivières...) et l'intérêt des zones humides notamment au regard des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents. Ces zones humides, véritables éponges, sont souvent menacées d'abandon et de destruction. Un atlas créé en 2008 recense les zones humides du territoire du Pays d'Urfé mais il ne saurait être exhaustif. Des travaux pour restaurer les zones humides avec une prise en charge financière et technique du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine sont possibles. Les propriétaires peuvent se renseigner auprès du S3M au 04 77 65 12 24 ou par mail : smmm@montsmadeleine.fr

► **Voirie 2021** : le conseil municipal établit la liste des chemins qui seraient à resuivre ou à goudronner et transmet au bureau d'étude une liste à chiffrer afin de sélectionner à la prochaine réunion les travaux qui pourront être réalisés sur l'enveloppe 2021 par la Communauté de Communes avec la subvention du Conseil Départemental.

► **Parc éolien des Noës** : suite à l'enquête publique relative au projet de création d'un parc éolien de 6 éoliennes de 165m de haut sur la commune de Les Noës (aux abords du plateau de la Verrerie) la commune de Cherier située dans un rayon de 6 km autour du projet, est invitée à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale. Après délibération, le conseil municipal est partagé avec 5 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

► **Ajustement budgétaire** : une décision modificative du budget est nécessaire pour régler une facture concernant 2 animations scolaires effectuées en juin par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine. La dépense est équilibrée par une subvention versée à cet effet dans le cadre de la convention 2S2C. D.M. adoptée.

► **Questions diverses** :

- **avancement travaux assainissement** : Les travaux ont débuté début septembre. La lagune 1 a été curée et actuellement seule la lagune 2 fonctionne afin de réaliser les travaux sur la lagune 1. Le 1er jour des travaux, en raison de la surcharge de la lagune 2, des rejets importants de particules ont été constatés dans la rivière. Des aménagements et filtres supplémentaires ont été rapidement mis en place pour remédier à la situation. La réhabilitation du réseau assainissement a débuté mercredi dernier. Des propositions d'emprunts sont en cours d'étude pour financer le reste à charge de la commune.

- **école - rentrée 2020** : Le poste du mi-temps pédagogique a été supprimé quelques jours avant la rentrée scolaire. La classe des petits est dirigée par Marjory Gouteyron (80%) et Marie-Cécile Ville (20%) aidées par Caroline (ATSEM). Mathilde Poncet enseigne dans la classe des grands avec l'aide de Nadine (AVS). Après étude des 2 candidatures reçues, le poste d'agent périscolaire polyvalent a été confié à Sylvia Bastian qui assure donc la garderie du soir.

- **matériel roulant** : le tracto pelle de la commune présente plusieurs problèmes récurrents. Ce matériel coûte de plus en plus cher en maintenance du fait de sa vétusté. Il est envisagé de le revendre tant qu'il fonctionne. Il est proposé de chiffrer et comparer plusieurs solutions : achat d'un nouveau tracto pelle d'occasion, achat d'une mini-pelle d'occasion, location de matériel récent selon les besoins.

- **locations communales** : nouveaux locataires au dessus de l'école depuis août, au dessus de la mairie depuis le 19 septembre. Les T2 au 10 et 16 rue du Haut des Moulins de la résidence Felix vont également changer de locataires au cours du mois d'octobre.

- **antenne relais mobiles** : la déclaration préalable pour l'antenne Free à La Barge a été accordée.

- **rappels** :

* il est interdit de jeter des lingettes dans les WC et canalisations, cela nuit grandement au bon fonctionnement de la station d'épuration

* les chiens et chats sont encore nombreux à divaguer dans les bourgs, il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont responsables de leurs animaux

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 30 octobre à 20h00 à la salle des fêtes.

VIE DE LA COMMUNE

INFORMATIONS DIVERSES

* ETAT CIVIL :

- naissance de Paulin André ROCHET du Bancillon, le 11 septembre
- mariage de SOUCHON Mathieu Gérard Jean et de PÊCHE Pauline des Fragnes, le 22 août
- décès de Jean LABOURE du Poyet, le 26 septembre

* CONGES : le secrétariat de mairie sera fermé du 17/10 au 25/10

* APPLICATION ILLIWAP : mise en place de cette application sur Smartphone permettant de suivre en direct l'actualité de Cherier à partir du 18 août. Il est nécessaire de télécharger l'application gratuite pour y avoir accès.

* AEELA (Accélérateur d'Economies d'Energie pour le Logement des Agriculteurs) : Depuis début 2020 (initié par la MSA en partenariat avec SOLIHA, les compagnons Bâtisseurs et Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement, et soutenu par Total), ce programme à destination des agriculteurs actifs ou retraités, propriétaires occupants de leur logement, permet de bénéficier d'un accompagnement pour la rénovation énergétique de leur résidence principale.

Si vous êtes intéressé, contacter dans 1er temps la MSA Services Rhône-Alpes au 06 19 76 87 44 ou aeela@msa-services.fr. Un formulaire vous sera envoyé puis un diagnostic gratuit effectué à votre domicile sera organisé. Il vous permettra d'être conseillé sur les différents travaux possibles et les aides financières envisageables.

Enfin, si vous décidez de réaliser les travaux un accompagnement pourra être mis en place par l'opérateur local et/ou par les Compagnons Bâtisseurs si vous souhaitez effectuer vous-même une partie de ces travaux.

* Déclaration annuelle de ruches du 1er septembre au 31 décembre : La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la 1ère ruche détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agricultures.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ou 01 49 55 82 22.

Pour les nouveaux apiculteurs il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire sans être dispensé de faire cette dernière.

-----ECHOS DES ASSOCIATIONS-----

* LES CHEMINS DE TRAVERSE : **Samedi 3 octobre : rendez-vous à 14h devant la mairie de Cherier** ou départ à 14h10 à la Croix Trévingt pour une balade de 12 kms dans les bois : le Point du jour, la Murette et retour par le chemin forestier du Gué de la Chaux sous le pic de Rochefort. Randonnée de 3h, prévoir de bonnes chaussures. Port du masque obligatoire, en cas de nouvelles consignes ou interdictions liées à la covid-19 merci de consulter le site internet de la mairie de Cherier : www.cherier.fr . Ce mois-ci Dominique sera remplacée par Chrystèle, infos au 06 47 46 31 52.

* DON DU SANG : Notre prochaine collecte aura lieu le **mardi 27 octobre 2020** de 16h à 19h à la **salle des fêtes des Moulins**. Le port du masque et les distanciations seront obligatoirement appliqués. La collation sera fournie par Xavier Burnot, ce que nous propose l'EFS n'étant pas à la hauteur des remerciements pour le geste fait par nos donateurs. Venez nombreux. Merci.

* EMMAÛS : Le dépôt Emmaüs de St Just en Chevalet réceptionne les affaires le 1er et le 3ème jeudi du mois de 9h30 à 11h30, rue du Chalendon (rue de l'ancienne caserne de pompiers, en contrebas de l'école publique). Le dépôt de St Just en Chevalet recherche de nouveaux bénévoles pour assurer une présence auprès des donateurs dans le local. Cela représente environ 2h30 par mois. Mis bout à bout les dons faits à l'association engendrent de la solidarité auprès des plus démunis. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme TAMAIN Simone au 04 77 65 00 17 ou Mme BEAUVOIR Noëlle au 04 77 65 00 15.